



COALITION D'ACTEURS POUR LE BASSIN DU CONGO

Étape 1

CE RAPPORT A
ÉTÉ RÉALISÉ EN
COLLABORATION
AVEC

VIUAE *

WWF

Le WWF est une organisation indépendante de conservation de la nature. Avec plus de 35 millions de sympathisants et un réseau actif dans plus de 100 pays grâce à ses dirigeants locaux, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage

Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 191 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et de chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action.

Antoine Housset est président du WWF France, et Véronique Andrieux en est la directrice générale.

Pour découvrir nos projets, rendez-vous sur : wwf.fr

Ensemble, nous sommes la solution.

Vivae

Vivae a été créée fin 2022 pour donner des clés à ceux qui veulent passer à l'action : pour que la biodiversité ne se cantonne pas à un simple exercice de conformité mais devienne un levier de création de valeur partagée pour leur organisation et pour leurs parties prenantes.

Vivae se place résolument du côté des solutions, en réunissant pour la première fois tous les acteurs, décideurs privés et publics, investisseurs et experts. Elle a pour ambition de diffuser de véritables voies de progrès, permettant une meilleure prise en compte de la biodiversité dans l'activité économique. Sa mission consiste à sensibiliser, accompagner, mutualiser les bonnes pratiques et, surtout, faire émerger les innovations adaptées à chaque secteur d'activité et à chaque territoire.

vivae.eco

Copilote des décideurs sur les enjeux de biodiversité.

REMERCIEMENTS :

Cette coalition a été initiée par le WWF, qui s'est associé à Vivae pour son animation et la rédaction de ce rapport.

WWF France et Vivae tiennent à remercier chaleureusement les membres de la coalition qui se sont engagés dans cette première étape et ont permis la réalisation de ce document (par ordre alphabétique):

- **l'Alliance pour la Préservation des Forêts** (APF), représentée par sa Directrice générale Laure d'Astorg et sa Porte-parole Laure Grégoire
- La **Banque Postale**, représentée par Fanny Dieval, Responsable engagements biodiversité
- le **Groupe Bouygues**, représenté par Arthur Pasquier, Coordinateur Climat
- **Cérélia**, représentée par son Président Guillaume Réveillac
- la **Compagnie fruitière**, représentée par Paul Bouzon, Responsable Développement durable et RSE
- **Coutume Café**, représentée par Alice Juguet, Responsable sourcing
- **Kakao Mundo**, représentée par ses cofondateurs Jonathan et Sébastien Ayimambenwe
- **LVMH**, représenté par Alexandre Capelli, Environmental Deputy Director et Cécile Joucan, Responsable de projets biodiversité
- le **Groupe Michelin**, représenté par Antoine Sautenet, Directeur du Développement durable, et Lina Dechamp, Chef de projet Développement durable.
- **Mirova**, représentée par Gautier Quéro, Managing Director, Natural Capital.
- **Natra**, représentée par Joaquín Muñoz, CSO
- **Racines de France**, représentée par son Président Yann Fortunato,
- la **Sogea-Satom**, représentée Timothée Samper, Responsable RSE-HSE

Rédaction : Christine Rodwell, Présidente, Florence Jeantet, Senior Advisor et Wilfrid Lauriano do Rego, membre du Conseil d'Orientation de Vivae.

Publié en Avril 2024 par le WWF France.

Création graphique : Hélène Bouju

Photo de couverture : © Brent Stirton Getty Images WWF-UK.

Crédits photos : © Shutterstock/ © Envato element



CONTEXTE

Clôture de la première étape de la Coalition d'acteurs pour le Bassin du Congo

Rappel des enjeux de la préservation des forêts du Bassin du Congo

Le contexte réglementaire international, favorable à la mobilisation du secteur privé

Remerciements aux membres de la coalition

CHAPITRE 1 : FORÊTS COMMUNAUTAIRES

I. Foresterie durable

A. Définition

B. Programmes menés par le WWF dans le Bassin du Congo

C. Recommandations des membres de la Coalition

1. Attentes exprimées et facteurs clés de succès
2. Encadré : "L'économie de l'arbre", Yann Fortunato

II. Agroforesterie et filière cacao durable

A. Définitions : agroforesterie, filières durables, cultures sous ombrage, PFNL

B. Actions menées par le WWF dans le Bassin du Congo

C. Recommandations des membres de la Coalition

1. Attentes exprimées et facteurs clés de succès
2. Encadré : l'exemple de Kakao Mundo

CHAPITRE 2 : MÉCANISMES DE FINANCEMENT

A. Contexte : durcissement de la réglementation pour une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité ; recherche de métriques ; limites des crédits carbone

B. Réflexions conduites par le WWF autour des PSE

et dans le rapport ClimateFocus

C. Autres initiatives : Nature Credits de Verra, REDD.+, crédits biodiversité/OBC, country packages

D. Recommandations des membres de la Coalition

1. Attentes exprimées et facteurs clés de succès
2. Encadré : 3 questions à Mirova

CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

EXECUTIVE SUMMARY

Le WWF France a lancé en juin 2023 une Coalition pour le Bassin du Congo, en association avec les bureaux du WWF au Cameroun, Congo et Gabon. **Treize organisations du secteur privé ont rejoint cette Coalition pour co-définir les thèmes d'intérêt à privilégier pour la préservation du bassin forestier et les modalités nécessaires à leur engagement.** Ce document s'appuie sur une synthèse des entretiens individuels et des ateliers collectifs conduits par le WWF qui ont permis d'émettre une série de recommandations.

Étendu sur six pays (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo), **le Bassin du Congo est le deuxième bassin forestier tropical en superficie** (180 millions d'hectares en 2019), **après l'Amazonie.** Alors que les forêts d'Asie du Sud-Est émettent désormais plus de CO₂ qu'elles n'en absorbent à cause de la déforestation, et qu'en Amérique du Sud, la forêt amazonienne a atteint un point de bascule, les forêts d'Afrique centrale absorbent une quantité colossale de carbone et stockent l'équivalent de six ans d'émissions mondiales de gaz à effet de serre. On y trouve aussi environ 10 000 espèces de plantes tropicales, dont 30 % sont endémiques. Cela équivaut à plus de la moitié de la biodiversité d'Afrique, ainsi que 10% de la biodiversité mondiale. **Aujourd'hui relativement préservé**, avec en moyenne un taux de déforestation net de 0,2% sur les 20 dernières années, les dernières données montrent que **la pression augmente sur les écosystèmes forestiers dans certains pays du Bassin.** Pourtant, il ne bénéficie à ce jour que d'une **infime fraction (4%) des flux financiers destinés aux forêts dans le monde** (avec un manque de prise en compte de la spécificité de cette zone avec des forêts HFLD / High Forest – Low Deforestation), **et il doit aujourd'hui faire face à un risque de déforestation accru.**

Pour le WWF, il est urgent de **changer de paradigme en engageant des initiatives collectives qui «préservent au lieu de réparer»** et qui proposent des approches robustes scientifiquement et viables socialement et économiquement.

Comme suite à la COP15 sur la biodiversité, et à l'engagement de la communauté internationale à protéger **30% de la nature d'ici à 2030**, plus de 20 pays représentatifs des grands bassins forestiers se sont retrouvés début mars 2023 lors du **One Forest Summit**, au cours duquel a été annoncée une série d'actions dans la recherche de solutions pour protéger les forêts tropicales. Le deuxième **sommet mondial des trois Bassins à Brazzaville** fin octobre 2023 a insisté sur l'urgence d'une mobilisation collective pour le Bassin du Congo. La COP28 sur le climat a confirmé ces enjeux avec des financements annoncés dans le cadre de country package dédiés. **Le WWF a donc décidé d'envoyer un signal fort** pour le Bassin du Congo **et mobiliser largement** pour faire connaître cet écosystème prioritaire et l'urgence à agir de manière **concertée et adaptée.**

Dans le cadre de son approche partenariale avec le secteur privé, **le WWF France a lancé dès 2023 une coalition d'entreprises dédiée à la préservation du Bassin du Congo pour faire monter le sujet à l'agenda et mettre en œuvre des projets à impact avec les communautés locales.**

Au lancement de cette étape consultative, trois types de projets à impact du WWF **ont été partagés comme axes de réflexion thématiques** aux entreprises : **la foresterie communautaire ; l'agroforesterie** avec le développement d'une **filiale cacao durable ; la cohabitation homme-faune.** Les deux premiers sujets ont trouvé écho auprès des acteurs industriels de la Coalition, en raison de leur impact direct ou indirect sur leurs chaînes de valeur. Ils ont fait l'objet d'un groupe de travail dédié à l'appui aux forêts communautaires, expertise majeure du WWF et clé d'un modèle durable de préservation des forêts. Le WWF mène en effet avec l'AFD un projet de développement local (CIBEL) qui apporte un appui technique pour la réalisation des inventaires forestiers, la rédaction des plans de gestion forestière et des plans de développement local, ainsi que la création de pépinières de plants agroforestiers.

Les entreprises consultées insistent sur la nécessité de **réunir et coordonner les actions de l'ensemble des parties prenantes**, des populations aux gouvernements en passant par les entreprises, les instances internationales et le monde académique. Cette capacité d'orchestration, qui implique de **l'expérience et une connaissance fine du terrain**, ainsi qu'une position en

lien avec une large gamme d'acteurs internationaux, est perçue comme la raison d'être de la Coalition d'acteurs pour le Bassin du Congo et l'apport essentiel du WWF.

Un quatrième axe de réflexion a été proposé autour des approches de solutions fondées sur la nature et de contribution positive : les paiements pour services écosystémiques (PSE). Le WWF se positionne en effet comme un acteur des réflexions menées au niveau mondial sur les modes de financement innovants bénéficiant aux services d'intérêt général rendus par la nature et aux communautés locales. Ce dernier sujet a suscité un vif intérêt des membres de la coalition, soucieux de garantir l'impact environnemental, social et sociétal de leurs actions, notamment face à la défaillance de certains dispositifs qui ont été développés sur le carbone forestier. Les mécanismes de financement ont donc fait l'objet d'un second groupe de travail thématique.

De façon générale, les acteurs soulignent que tout projet visant à assurer la préservation des forêts du Bassin du Congo devra réunir trois paramètres essentiels indissociables pour lancer le passage à une deuxième étape :

- **un impact positif et mesurable sur la biodiversité** (où le Carbone est un co-bénéfice), **et sur le développement social et économique local ;**
- **une gouvernance adaptée au contexte local** (intégrant nécessairement les communautés locales et populations autochtones, les concessionnaires forestiers locaux, les ONGs et associations locales, etc.) ;
- **une sécurisation des flux de financement privés**, qui passera par la mise en œuvre de pilotes de PSE forestiers dont le WWF se portera garant, et qui pourrait s'articuler dans un second temps à une garantie de l'Etat français ou un financement mixte avec un bailleur public type AFD (et potentiellement dans le cadre du Country package du Congo) afin de viser un passage à l'échelle.

Le WWF France lance l'étape 2 de cette coalition dès 2024 pour mettre en place un fonds dédié autour de projets pilotes de PSE "Nature Impact - Bassin du Congo" qui s'inspirera des principes fondateurs de l'initiative Nature Impact lancée au printemps 2023 en France métropolitaine, tout en adaptant les objectifs, outils et modalités au contexte, enjeux et parties prenantes locales. Cette extension de l'initiative permettra de soutenir une **première phase d'identification et de développement de projets pilotes PSE forestiers et tourbières, et d'un dispositif de certificats de biodiversité** visant la préservation et la gestion durable des forêts du Bassin. **Le WWF lancera également en 2024 des actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et institutions**, afin de préparer les deux prochains grands rendez-vous internationaux pour continuer de faire monter à l'agenda le Bassin du Congo : **la COP16 sur la biodiversité en Colombie et la COP29 sur les changements climatiques à Bakou.**

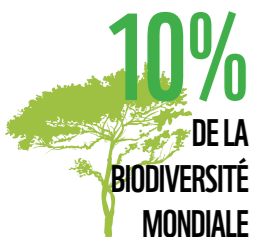
La mobilisation des entreprises est essentielle pour poursuivre la dynamique engagée. **Le WWF France propose donc aux entreprises** (actuels ou futurs membres de la coalition), **de poursuivre ou rejoindre cette deuxième étape** pour contribuer à la mise en place d'une approche innovante et robuste avec une première collecte en 2024. Cette contribution financière viendra alimenter le **fonds dédié** et prendra la forme d'une **convention de mécénat** (sous réserve d'un modèle économique compatible avec la mission, les valeurs et les principes du WWF).

Convaincu de la capacité de certaines entreprises à agir et faire la différence à un moment charnière pour la Nature et le Climat, le WWF France propose au secteur privé de jouer un rôle déterminant pour préserver le "cœur vert" de notre planète.

Misez sur le vivant, rejoignez-nous!

PROJETS PILOTES PSE FORESTIERS

FAISABILITÉ, IDENTIFICATION ET DÉVELOPPEMENT



CONTEXTE

CLÔTURE DE LA PREMIÈRE ÉTAPE DE LA COALITION D'ACTEURS POUR LE BASSIN DU CONGO

Ce document clôt la première étape de la Coalition d'acteurs pour le Bassin du Congo lancée en juin 2023 par le WWF France, en association avec les bureaux WWF Cameroun, Congo et Gabon. **Treize organisations du secteur privé réunies par le WWF envisagent de s'engager pour la préservation des forêts du Bassin du Congo.** Ce document présente une synthèse des entretiens individuels et des ateliers collectifs animés par le WWF avec Vivae, dans le but de définir les thèmes d'intérêt privilégiés par les entreprises et, le cas échéant, les modalités nécessaires à leur engagement.

Le Bassin du Congo est le **deuxième bassin forestier tropical au monde en superficie** (180 millions d'hectares en 2019), après l'Amazonie et avant l'Asie du Sud-Est, et le **premier en termes de séquestration nette de carbone.** À ce jour le **moins déforesté** des trois bassins, il fait face à une **accélération de la déforestation** (sa part dans les surfaces déforestées à l'échelle mondiale est passée de 7 à 10 % entre 2018 et 2021) et à un risque de déforestation future accru par sa relative préservation doublée d'un manque de protection. À ce jour, il ne bénéficie que d'une **infime fraction (4%) des flux financiers destinés aux forêts dans le monde**, qui sont surtout fléchés vers l'Amazonie et l'Asie du Sud-Est. Le Bassin du Congo joue pourtant un rôle essentiel pour le climat mondial. Étendu sur six pays (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo), il constitue, contrairement à l'Amazonie, encore **un puits de carbone net**, séquestrant **30 milliards de tonnes de carbone.** Il constitue une **réserve de biodiversité** considérable, avec **10 000 espèces végétales et animales**, dont 30% endémiques ; il est le lieu de vie de nombreuses communautés. Il y a urgence à **assurer sa préservation**, plutôt que d'attendre d'avoir à le réparer, à coûts exorbitants et sans possibilité d'y parvenir tout à fait.

Au lancement de cette étape consultative, **trois thématiques du WWF** ont été proposées comme axes de réflexion aux entreprises, en vue de recueillir leurs attentes et avis sur les modalités nécessaires à un éventuel engagement en soutien à ces projets :

- Contribution biodiversité et climat à travers l'approche promue par le WWF des Paiements pour Services Écosystémiques (approche spécifique à la zone à construire et projets pilotes à identifier et à lancer) ;
- Projets inspirés de ceux réalisés entre le WWF et l'Agence Française de Développement (AFD) et qui pourront être dupliqués : enjeux du conflit homme-animal, biomonitoring, forêts communautaires ;
- Développement de chaînes de valeur durables issues du Bassin du Congo, avec l'exemple du cacao (projet "Promoting cocoa under shade as alternative for sustainable production in TRIDOM")

Les deux dernières thématiques ont trouvé écho auprès des acteurs privés de la Coalition, en raison de leur impact direct ou indirect sur leurs chaînes de valeur. Un groupe de travail dédié a permis d'approfondir ces deux thèmes, réunis dans celui de l'appui aux **forêts communautaires**, expertise majeure du WWF et clé d'un modèle durable de préservation des forêts. Concernant les Paiements pour Services Écosystémiques (**PSE**), le WWF se positionne comme un acteur des réflexions menées au niveau mondial sur les **modes de financement à construire pour tenir**

compte de la nature dans tous ses aspects, en réponse aux limites des modes de financement centrés sur le carbone. Ce dernier sujet a suscité un vif intérêt des membres de la Coalition, soucieux de garantir l'impact de leurs actions et conscients que les outils actuels ne permettent pas de rendre les investissements dans le Bassin du Congo attractifs à la mesure de l'importance de son écosystème. Les **mécanismes de financement** ont donc fait l'objet d'un second groupe de travail thématique. On trouvera dans ce document des

“ **Nous recherchons des projets concrets, qui seront mobilisateurs et dont nous pourrions tracer l'impact.** ”

Laure Grégoire
Porte-parole -
Alliance pour la préservation des forêts (APF)



recommandations portant sur les deux principaux axes ressortis de la réflexion commune, les forêts communautaires et les mécanismes de financement, recommandations à destination de tous les acteurs publics et privés, locaux et internationaux, désireux de s'engager pour le Bassin du Congo.

RAPPEL DES ENJEUX DE LA PRÉSERVATION DES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

Comme l'a rappelé l'étude Augmentation des flux financiers internationaux afin de protéger les forêts du Bassin du Congo, commandée par le WWF, menée par le cabinet Climate Focus et publiée en juillet 2023, « *conserver les forêts du Bassin du Congo est crucial pour atteindre les objectifs internationaux en termes de climat et de biodiversité.* » Deuxième plus grande forêt tropicale au monde, le Bassin du Congo représente un enjeu majeur : il s'agit de la **plus grande forêt à haute intégrité au monde**, abritant la **plus grande tourbière tropicale** (167 600 km²), un type de zone marécageuse formant un puits de carbone particulièrement efficace et qui constitue, dans son ensemble, un puits de **carbone net**. C'est-à-dire qu'elle absorbe, contrairement à la majeure partie de l'Amazonie du fait de sa dégradation, plus de carbone qu'elle n'en rejette, avec **0,61 gigatonnes nettes d'équivalent CO₂ absorbées par an**. Cela alimente un **stock de carbone** « irremplaçable » de **30 milliards de tonnes**, l'équivalent de 15 ans d'émissions des États-Unis.

Mais, comme le rappelle également cette étude, « *bien qu'historiquement caractérisées par une relative stabilité en comparaison avec les autres forêts tropicales, les forêts du Bassin du Congo sont aujourd'hui en grand danger.* » Leur moindre taux de déforestation ne doit pas faire oublier une tendance négative, avec une augmentation de 4,9 % de la déforestation par rapport à la moyenne dans la région en 2018-20 (606 000 hectares par an), ainsi qu'une **dégradation de leur intégrité**, en particulier au Cameroun, en RDC et en Guinée équatoriale. Leur relative préservation est également assortie d'un **risque accru de déforestation future**. Alors que la **croissance démographique locale** nécessitera une augmentation des sources de revenus, avec une exploitation additionnelle du bois et des minerais ainsi qu'un développement de l'agriculture, la région est aussi, comme le note l'étude, « *particulièrement attractive pour l'expansion des plantations d'arbre à palme*, pour lesquelles la disponibilité des terrains et les réglementations deviennent des obstacles dans d'autres régions (telles que la Malaisie et l'Indonésie) présentant un climat et des sols similaires. » Le Bassin du Congo pâtit en outre d'un effet paradoxal du « bon élève » : moins déforesté, il bénéficie de **moins de primes liées à la reforestation**. De surcroît, la région souffre de **problèmes de gouvernance** (cadres légaux insuffisants, politiques sectorielles non coordonnées, opacité des concessions d'exploitation forestière, concurrence en termes de propriété foncière, insécurité), **qui favorisent les principaux facteurs de déforestation directs** (déboisement à petite échelle lié à l'agriculture, exploitation forestière sélective) et freinent les investissements verts internationaux. Avec 40 millions de dollars en 2017-2021, le Bassin du Congo n'a reçu que **4% du montant alloué sur la même période respectivement à l'Amazonie et à l'Asie du Sud-Est** (1 milliard de dollars). Or, pour ne parler que du volet climatique, si la dégradation de son intégrité et sa destruction partielle venaient à faire émettre à la forêt du Bassin du Congo, à l'instar de l'Amazonie, plus de carbone qu'elle n'en absorbe, **passant de puits à source de carbone**, le relâchement dans l'atmosphère de son stock de CO₂ aurait un impact majeur sur le réchauffement planétaire.

“ **Par leur interdépendance, les stratégies «biodiversité» et «climat» sont les deux faces d'une même pièce et les actions associées doivent être déployées de manière concomitante** ”

Arthur Pasquier
Coordinateur Climat - Groupe Bouygues



30 MILIARDS DE TONNES

UN STOCK DE CARBONE
« IRREMPLAÇABLE »

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE INTERNATIONAL, FAVORABLE À LA MOBILISATION DU SECTEUR PRIVÉ

Afin de développer des actions qui tentent de préserver plutôt que de réparer, l'objectif de la Coalition est de **proposer un cadre pour la mobilisation du secteur privé**. Le contexte réglementaire y est favorable. En 2023, le sujet de la **biodiversité** a été porté sur le devant de la scène internationale avec des objectifs ambitieux, incitant les acteurs économiques à agir. À l'issue de la **COP15** en décembre 2022, la communauté internationale s'est engagée, dans le **Global biodiversity framework** ou Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, à restaurer d'ici à 2030 30% des écosystèmes endommagés et protéger 30 % des écosystèmes menacés. En mars 2023, le **One Forest Summit**, qui a réuni plus de 20 pays représentant les grands bassins forestiers, a lancé plusieurs initiatives : des **Partenariats**

“**La massification éventuelle avec d'autres acteurs est intéressante dans le cadre de la conformité aux réglementations européennes.**

Joaquín Muñoz Martínez
CSO - Natra



de Conservation Positive (PCP), dotés d'un premier budget de 100 millions d'euros et d'un mécanisme de rémunération des pays par des « certificats biodiversité » ; le projet scientifique One Forest Vision pour mesurer la balance nette de séquestration carbone et cartographier les réserves de carbone et de biodiversité d'Amazonie, d'Afrique et d'Asie dans les cinq prochaines années ; **et la stratégie des chefs d'entreprises des trois bassins « 10 by 30 »**, visant à créer 10 millions d'emplois d'ici à 2030 dans les activités liées à l'exploitation durable des forêts tropicales et à favoriser les engagements du secteur privé.

Pendant cette première étape de la Coalition, les discussions internationales se sont poursuivies. Du 26 au 28 octobre 2023, s'est tenu le **Sommet des Trois Bassins à Brazzaville**. Affirmant leur volonté de former une alliance mondiale, les pays des trois principaux bassins forestiers mondiaux ont appelé à instaurer un système de rémunération pérenne des **services écosystémiques** rendus par les forêts. La **COP28** s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï. Organisateur d'un *side-event*, le WWF y a en particulier annoncé son soutien au **country package de 50 millions de dollars** annoncé le 2 décembre pour accompagner la **République du Congo** dans ses engagements pour les forêts, la biodiversité et le climat. Ce partenariat stratégique, programmatique et financier, auquel prennent part des bailleurs privés et publics (dont la France), vise à soutenir les objectifs du pays pour la préservation des forêts du Bassin du Congo : **protéger 30% de son territoire** terrestre (couvert aux deux tiers par des forêts) et marin, en priorité les zones les plus riches en biodiversité et en stock de carbone (le Congo absorbant 1,5 % des émissions mondiales annuelles). Trois autres *country packages* ont été annoncés, pour la République démocratique du Congo, le Ghana et la Papouasie Nouvelle Guinée, dans la lignée des objectifs de la **Déclaration de Glasgow** sur les forêts et l'utilisation des terres, issue de la COP26 (2021), et du **Partenariat des Leaders pour la forêt et le climat (FCLP)**, lancé lors de la COP27 (2022).

“**Dans le cadre de son plan de séquestration carbone et de préservation des écosystèmes naturels, le Groupe BEL contribue à la mise en place de projets à impacts positifs sur le carbone, l'eau, la biodiversité et les communautés, tels que les forêts et les tourbières. Cela se concrétise notamment par son soutien à l'initiative Nature Impact du WWF-France ou encore par son partenariat avec l'ONG African Parks qui développe des projets de préservation de la faune et la flore au sein des plus grands parcs naturels africains, et notamment le parc Chinko, un trésor de biodiversité situé en République centrafricaine, au sein du Bassin du Congo.**

BEL



FORÊTS COMMUNAUTAIRES CHAPITRE 1

Les entretiens individuels menés par Vivae avec le WWF ont permis de recueillir l'intérêt des acteurs pour les différents sujets. Plus loin des activités de la plupart des consultés, le **conflit homme-faune** a suscité dans une moindre mesure leur volonté d'implication. Compte tenu de la temporalité, il a été résolu d'écarter cet axe de la réflexion commune pour cette première étape. Ce choix ne minore en rien l'importance du sujet. La nécessité d'une bonne gestion de la cohabitation homme-faune a été rappelée, la coexistence des hommes et des espèces sauvages virant au conflit à moins d'être régulée. L'exemple a été donné des dommages causés par les éléphants dans les parcelles agricoles au Gabon. Ce conflit constitue un problème récurrent pour certains cacaoculteurs, auxquels des solutions doivent être apportées. Toutefois, un sujet aussi spécifique appelle un cadre plus spécialisé que celui de la Coalition, dont le but est de faire ressortir les **sujets susceptibles de fédérer la plus large gamme d'acteurs** autour de la préservation des forêts du Bassin du Congo.

Les échanges avec les experts du WWF, dont Luce-Éline Darteyron, Chargée de programme Gestion durable des forêts au WWF France pour la foresterie communautaire et Cécile Lachaux, Cocoa Lead WWF pour la filière cacao durable, ont mis en évidence la subdivision de la thématique des forêts communautaires en deux volets : la **foresterie** et l'**agroforesterie**, dont

“ **Les relais locaux du WWF devraient permettre de mesurer l'impact des actions engagées à l'échelle du Bassin du Congo, sur le long terme.** ”

Timothée Samper
Responsable RSE-HSE -
Sogea Satom (Groupe Vinci)

relève la filière cacao durable. Dans ces deux domaines d'activité, le WWF France, en association avec les bureaux WWF Gabon, Cameroun et Congo, construit des programmes d'accompagnement et de formation poursuivant un but commun : le **développement de forêts communautaires par et pour les communautés**, c'est-à-dire la construction, au sein de concessions forestières attribuées à ces dernières, d'un **modèle économique durable, générateur de revenus par des activités bénéfiques aux communautés dans leur ensemble et préservant leur patrimoine forestier.**



On entend par **forêt communautaire** une surface délimitée de territoire forestier (i.e maximum de 5 000 hectares au Cameroun) dont la gestion est attribuée à des communautés locales, généralement un ou plusieurs villages. Le Code forestier du Gabon la définit comme « une portion du domaine forestier rural affectée à une communauté locale vivant à proximité, en vue de mener ou d'entreprendre des activités d'exploitation pour une gestion durable des ressources naturelles à partir d'un plan simple de gestion. » Les communautés font la demande de concession au gouvernement ou auprès d'un concessionnaire forestier, qui a l'obligation d'allouer à l'usage des populations une partie de la superficie de la concession dont la gestion durable lui a été déléguée par l'Etat. Dans le cadre du **projet CIBEL (Conserver la Biodiversité et les écosystèmes par les communautés locales)**, un projet actuellement en cours de déploiement et financé par l'AFD, le WWF s'intéresse aux forêts communautaires comme espace sécurisé au bénéfice des Populations Autochtones et Communautés Locales (PACL), dans lequel se déroulent des activités agricoles et forestières. On relève qu'il n'y a **pas encore de forêts communautaires au Congo** (République du Congo) dans le cadre du projet CIBEL.

“ **La prise en compte des communautés locales est clé ; elle nécessite la mise en œuvre de systèmes pérennes.** ”

Paul Bouzon
Responsable Développement durable et RSE -
Compagnie Fruitière

I. FORESTERIE COMMUNAUTAIRE

A. Définition

On entend par **foresterie participative** les processus et mécanismes qui permettent aux personnes directement concernées par l'utilisation des ressources forestières d'être impliquées dans les prises de décision concernant tous les aspects de la gestion des forêts. Le concept de foresterie participative inclut celui de **foresterie communautaire**, modèle le plus courant qui consiste en une **gestion durable de la coupe de bois** par et pour les communautés locales.

B. Programmes menés par le WWF

Comme le rappelle Luce-Éline Darteyron, le bilan de la foresterie communautaire dans le Bassin du Congo, depuis ses débuts dans les années 1990, est mitigé en raison de nombreuses difficultés : faibles capacités, accès limité aux investissements et aux marchés, contraintes juridiques et techniques... Pour renforcer les capacités techniques et matérielles des communautés et leur permettre de saisir l'opportunité représentée par les forêts communautaires, un appui s'avère nécessaire.

Le projet **CIBEL** du WWF a pour but d'apporter un tel appui aux forêts communautaires dans le Bassin du Congo. Sa fonction est d'organiser, à l'échelle de différents villages de la zone TRIDOM (paysage constitué de la réserve du Dja au Cameroun, le parc national Odzala Kokoua au Congo et le parc national Minkebe au Gabon) un soutien aux forêts communautaires existantes, ainsi qu'un appui à des Populations Autochtones et Communautés Locales (PACL) souhaitant développer leur propre forêt communautaire.

“ **Le WWF France fait du Bassin du Congo une de ses régions prioritaires avec de grands programmes pluriannuel comme celui de 4 ans co-financé par l'AFD. Cela donne un coeur de programme autour duquel nous allons développer nos actions et notre recherche de financements privés.** ”

Yann Laurans

Directeur des programmes du WWF France

Pour chacun des villages du Gabon et du Cameroun disposant déjà d'une forêt communautaire, sont menées dans le cadre du projet CIBEL les actions suivantes :

- **Etude socio-économique de référence**, afin de déterminer l'état d'avancement de chaque forêt communautaire, ses besoins et priorités de développement ;
- **Renforcement des capacités techniques par la formation** : aménagement et inventaires forestiers, utilisation du matériel, traçabilité et légalité du bois, etc. ;
- **Renforcement des capacités matérielles**, par la dotation en équipements (instruments de mesure, tronçonneuses...) et l'accompagnement à leur bonne gestion ;
- **Appui technique** pour la réalisation des inventaires forestiers, la rédaction des plans de gestion forestière et des plans de développement local, la création de pépinières de plants agroforestiers, etc.

“ **Il est important de partager nos bonnes pratiques de terrain sur l'agroforesterie durable et les forêts communautaires** ”

Alice Juguet

Responsable sourcing - Coutume Café

Au Congo, où il n'existe pas encore de forêt communautaire, il s'agit de :

- Dynamiser une **plateforme multi-acteurs de gestion durable des forêts**, grâce à des formations sur la foresterie communautaire et aux acquis dans les pays voisins ;
- Appuyer la plateforme dans la réalisation de **missions de sensibilisation**, afin d'identifier les villages motivés par la mise en place de forêts communautaires pilotes ;
- Accompagner la **création des deux premières forêts communautaires** du Congo¹.

On note que ces programmes, dont la vocation première est d'améliorer durablement les conditions de vie des communautés, s'inscrivent naturellement dans une démarche de préservation des écosystèmes forestiers, ces derniers constituant le patrimoine et la principale ressource des communautés. **En assurant la génération de revenus pour la communauté issus d'activités non destructrices de la forêt**, le développement des forêts communautaires prévient en particulier l'un des principaux risques de déforestation directs, le déboisement à petite échelle lié à l'agriculture.

Toutefois, on note aussi que les forêts communautaires ne représentent qu'une faible part du Bassin du Congo, environ **75 % des surfaces forestières relevant des concessions des grands exploitants forestiers**. Les actions de ces derniers ont, de loin, le plus grand potentiel d'impact sur les forêts du Bassin du Congo.

C. Recommandations des acteurs de la coalition

1. Attentes exprimées et facteurs clés de succès

La thématique des forêts communautaires, et plus particulièrement celle de la foresterie communautaire, s'est révélée un sujet fédérateur auprès des acteurs de la Coalition. Plusieurs d'entre eux se déclarent en mesure de se positionner sur le sujet à la fois comme **investisseurs** et comme **conseillers** prêts à partager leurs retours d'expériences menées dans d'autres régions (Amazonie et Asie du Sud-Est) et, pour certains, les compétences de spécialistes en interne.

“ Le potentiel du Bassin du Congo en termes de projets de contribution est extrêmement intéressant, même en dehors de la chaîne de valeur du Groupe Michelin, de par sa responsabilité mondiale. Les forêts communautaires sont un point clé. Il faudra mobiliser les expertises pour faire de la Coalition une initiative ambitieuse et porteuse de projets à impact qualitatifs. ”

Antoine Sautenet

Directeur du Développement durable du Groupe Michelin

Selon les acteurs de la Coalition, les principaux risques rencontrés par des projets dirigés vers les forêts communautaires et visant à préserver les forêts du Bassin du Congo, risques pouvant le cas échéant constituer un frein à leur engagement, sont les suivants :

- Insécurité liée à l'instabilité politique : certaines entreprises ont pris de la distance avec la région, le continent africain en général ou certains pays comme la République démocratique du Congo ; les changements de gouvernance politique au Gabon en 2023 sont dans l'ensemble un objet de vigilance mais pas de crainte pour les acteurs.
- Insuffisance des mesures d'impact sur la biodiversité : compte tenu du temps long de développement des fruits des actions mises en place dans les forêts communautaires, ne peuvent être disponibles dans un premier temps des indicateurs de résultats, mais seulement des objectifs et indicateurs de moyens.
- Manque d'outils de valorisation : le fait que les mécanismes de financement « nature » soient non matures constitue pour les acteurs privés un frein à l'engagement immédiat.

1. Source : Luce-Éline Darteyron, Fiche projet "Appui aux forêts communautaires dans le Bassin du Congo"

Selon les acteurs de la Coalition, les principaux facteurs d'échec à éviter dans la construction de projets dirigés vers les forêts communautaires et visant à préserver les forêts dans le Bassin du Congo, facteurs pouvant le cas échéant constituer des barrières à leur engagement, sont les suivants :

- Insuffisance des alternatives proposées à la déforestation, des solutions apportées en face des interdictions, telles que des écomatériaux pour remplacer le bois-énergie.
- Conception de la protection comme une « mise sous cloche », dans une logique de « parc », ou toute démarche top-down conduisant à des projets hors-sol.

Selon les acteurs de la Coalition, les facteurs de succès de projets dirigés vers les forêts communautaires et visant la préservation des forêts du Bassin du Congo, facteurs pouvant le cas échéant constituer des conditions d'engagement de leur part, seraient les suivants :

- **Co-construction et implication des sachants** : dans le cadre d'une relation de partenariat avec les communautés, capacité à **agrégier les savoirs** les plus divers, à faire dialoguer les apports scientifiques extérieurs (monde académique, organisations actives dans la région telles que le CIRAD, experts WWF...) et les savoirs communautaires, souvent non-écrits, grâce à des outils de **formation** et de **sourcing** des savoirs locaux.
- **Connaissance fine de la géographie** et des besoins spécifiques aux différentes régions, appuyée sur des outils de **mapping**.
- **Équilibre sécuritaire et maîtrise du levier politique** : capacité à garantir l'engagement des gouvernements afin d'assurer la continuité des activités et d'améliorer la transparence des mécanismes de régulation des concessions forestières.
- **Apport de solutions alternatives suffisantes** à l'extraction de bois pour les populations, notamment en développant la recherche sur d'autres éco matériaux, tel que le bambou.
- **Prise en compte des écosystèmes dans leur globalité**, notamment par le suivi de la **qualité des sols**, afin de garantir la conservation de la biomasse.
- **Capacité des experts, du WWF et au sein des organisations, à créer la confiance** en faisant notamment entendre la nécessité de raisonner selon les contraintes du temps long, par exemple en distinguant clairement objectifs, indicateurs de résultats et indicateurs de moyens (nombre de formations dispensées, de plants fournis, etc.).

“ LVMH déploie des projets de préservation et restauration des écosystèmes en danger, tant dans ses filières d'approvisionnement avec l'agriculture régénératrice qu'en dehors de sa chaîne de valeur. C'est dans ce dernier cas que s'inscrit la coalition du Bassin du Congo, notamment en collaborant avec les communautés locales pour un usage durable des ressources naturelles. ”

Alexandre Capelli

Environmental Deputy Director - LVMH

Globalement, les facteurs clés de succès mentionnés par les acteurs de la Coalition se rejoignent dans un **enjeu phare : la capacité à réunir et coordonner les actions de l'ensemble des parties prenantes**, des populations aux gouvernements en passant par les entreprises et les instances internationales.

Cette capacité d'orchestration, qui implique de l'expérience et une connaissance fine du terrain, ainsi qu'une position en lien avec une large gamme d'acteurs internationaux, est perçue comme la raison d'être de la Coalition d'acteurs pour le Bassin du Congo et l'**apport essentiel du WWF, caution et garant de l'impact des actions menées.**

2. « L'économie de l'arbre », Yann Fortunato

Yann Fortunato préside **Racines de France**, l'un des acteurs de la Coalition pour le Bassin du Congo. Cette société a pour mission de se consacrer à la valorisation des diverses dimensions de la forêt (capital naturel, **équilibre One Health**, développement de filières, innovation...), cherchant à « employer l'arbre comme un moyen de montrer, expliquer et convaincre de la nécessité de protéger et reconstruire les écosystèmes naturels ». Lors de cette première étape, Yann Fortunato s'est positionné comme un expert de l'arbre dans toutes ses dimensions, de son rôle écosystémique à ses fonctions économiques, de la foresterie à l'agroforesterie. Il se propose d'être un « ambassadeur » pour la Coalition.

Pour celui dont l'expérience du secteur du bois s'est forgée à travers plusieurs métiers, récoltant, industriel de la transformation (avec la question du bois-énergie), propriétaire, **il est impératif de ne pas considérer la forêt comme un « pourvoyeur d'éco matériaux en réponse à des nécessités humaines », mais comme un écosystème**, en lien avec les questions de carbone, de biodiversité, de protection des sols et du cycle de l'eau.

L'agroforesterie s'est imposée à ce spécialiste des forêts au bout de vingt ans dans la filière bois, en tant que moyen de proposer des solutions conciliant visée économique et visée écologique. Testée en France avec un projet démonstrateur, une plantation d'amandiers et de PPAM (Plantes à parfum aromatique et médicinales) proposant un modèle pour lutter contre l'érosion, cette intuition se confirme aujourd'hui à l'international, en particulier en Afrique. Yann Fortunato exerce une activité **de conseil auprès des chefs d'Etat du Bénin, du Togo et du Nigéria** pour accompagner des programmes autour de l'anacardier ou du bambou, respectivement cultivés pour leur rôle dans la régénération des sols dégradés par la récolte forestière et pour leurs propriétés d'éco matériaux alternatif au bois-énergie.

« Il n'y aura pas d'agriculture durable sans reconsidérer l'équilibre entre agriculture et forêt, à travers une économie de l'arbre. Cela suppose de reconnaître et valoriser les invisibles de l'arbre, de manière à ce qu'un arbre sur pied ait plus de valeur qu'un arbre récolté. Dans l'économie de la récolte ou de l'extraction actuelle, seul l'arbre coupé a de la valeur, qu'il soit monétisé ou fasse de la place pour une filière agricole instantanément créatrice de valeur. Pour recréer une économie de l'arbre, il faut se fonder sur la pluralité des savoirs, remettre de la complexité dans les itinéraires agricoles et forestiers, chercher dans chacun des maillons de la forêt une valeur ajoutée qui participe à l'équilibre du tout. »

II. AGROFORESTERIE ET FILIÈRE CACAO DURABLE

A. Définitions

L'agroforesterie consiste en l'association d'arbres et de cultures agricoles sur une même parcelle. Elle préserve la biodiversité et génère un microclimat propice à l'augmentation des rendements. La **culture sous couvert forestier** est une forme d'agroforesterie, caractérisée par l'intégration de cultures agricoles au sein d'un système forestier. Le cacao cultivé sous ombrage en fait partie, ainsi que d'autres **Produits forestiers non ligneux** (PFNL), c'est-à-dire les produits forestiers autres que le bois, tels que les fruits (bananes) et les graines. La FAO définit les PFNL comme les « biens obtenus des forêts qui sont des objets tangibles et physiques d'origine biologique autre que le bois. »

B. Actions menées par le WWF dans le Bassin du Congo

Comme le rappelle Cécile Lachaux, chargée de programmes cacao au WWF, « l'agriculture est la principale activité des populations rurales du Gabon et particulièrement celles des provinces du Woleu-Ntem et de l'Ogooué Ivindo. Dans ces provinces, les plus impactées par l'exploitation forestière, on retrouve les anciennes plantations cacaoyères qui avaient permis, dans les années 70, au Gabon d'être un pays producteur de cacao de qualité et à de nombreuses familles de s'affirmer socialement et économiquement. Mais depuis, la production de fèves de cacao a été divisée par 120. Lorsque les cours chutent brutalement dans les années 80, le système cacao s'écroule, la politique économique du Gabon s'oriente d'autant plus vers l'exploitation des ressources naturelles telles que le bois et les hydrocarbures, au détriment de l'agriculture. De nombreux producteurs délaissent l'activité cacaoyère.² »

2. Source : Cécile Lachaux, Fiche projet Cacao Gabon - WWF

Aujourd'hui, dans le cadre du *Plan d'accélération de la transformation*, les autorités gabonaises souhaitent **relancer massivement la filière cacao au Gabon**. Mais en l'état, la chute de la productivité des cacaoyères conjuguée à l'augmentation de la demande **fait du cacao un facteur de déforestation, ouvrant de nouveaux fronts** dans le Bassin du Congo.

Pour accompagner le redéploiement de la filière souhaité par les pouvoirs publics, de manière à la rendre durable d'un point de vue aussi bien social qu'environnemental, le WWF mène un programme reposant sur quatre piliers :

1. Renforcer la Recherche Action
2. Porter appui aux producteurs
3. Plaidoyer
4. Connecter les producteurs au marché



Renforcer la Recherche Action

Soutenir la mise en œuvre de projets sur le terrain et influencer les politiques nationales.

Exemple

Cameroun / Congo : travail en collaboration avec le CIRAD / CIFOR pour définir un modèle de production durable en zone TRIDOM.

Global : en partenariat avec Voice Network, développement d'un rapport sur les pratiques d'achat responsables



Appui aux producteurs pour produire du cacao durable

Projets à l'échelle du paysage, cartographie des plantations, mise en place de systèmes de traçabilité, renforcement de la gouvernance des coopératives, formation et fourniture de matériels, etc.

Exemple

Cameroun : Intervention prochaine dans 5 juridictions: Moloundou, Yokadouma, Mintom, Djoum, Ngoyla. (7 coop. soutenues d'ici à 2028)

Actuellement: 2 coop soutenues (165 producteurs)

Gabon : 2 coop, 40 producteurs

Congo : 1 coop soutenue d'ici à 2025



Plaider en faveur de nouvelles politiques et normes nationales

Exemple

Cameroun : feuille de route cacao durable en partenariat avec IDH

Congo / Gabon : discussion avec le gouvernement pour répliquer l'approche d'un cadre commun pour une production de cacao zéro déforestation



Appui aux producteurs pour produire du cacao durable

Contrat long, premium, appui technique du secteur privé, etc.

Exemple

Cameroun : en négociation avec les chocolatiers européens

“ Dans le Bassin du Congo, il faut sanctuariser les écosystèmes remarquables, tout en permettant une exploitation rationnelle et durable de la forêt pour pérenniser le développement social et économique

Guillaume Réveilhac

Président - Cérélia



Dans ce cadre, des actions sont spécifiquement menées pour assurer la **préservation des forêts à travers l'agroforesterie** :

- Former les producteurs de cacao à l'identification et à la conservation des **zones de haute conservation (HCV)**.
- **Cartographier** et surveiller les plantations de cacao (polygones) pour s'assurer qu'elles ne sont pas situées dans des forêts communales ou des zones protégées.
- Apporter un appui technique et financier à la restauration.

Parmi les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre de ce programme, on peut mentionner la **traçabilité du premier mile cacao**, l'enjeu de susciter l'intérêt des communautés par opposition aux sources de revenus tels le **braconnage** ou la corruption, ainsi que la difficulté à changer un mode de vie de **cueilleur-chasseur** en forêt.

C. Recommandation des acteurs de la coalition

1. Attentes exprimées et facteurs clés de succès

Parmi les acteurs de la Coalition, plusieurs ont exprimé un intérêt particulier pour le soutien à la filière cacao durable, à différents titres : en tant que financeur ayant inscrit le cacao parmi les matières premières visées dans ses principes d'intervention sur la déforestation et la conversion des écosystèmes (La Banque Postale) ; au titre de conseillers prêts à partager leurs retours d'expériences menées dans d'autres régions et/ou filières (Michelin, Compagnie fruitière) ; en tant qu'acteurs de la filière cacao, directement concernés par l'enjeu d'améliorer l'impact de leurs chaînes de valeur. On trouve parmi ces derniers deux grands groupes industriels, un des principaux acteurs européens du cacao (Natra), et un industriel boulanger engagé pour améliorer l'impact de ses chaînes de valeur, pour l'huile de palme, mais aussi pour le cacao (Cérélia). S'y ajoute un acteur local particulièrement engagé d'un point de vue social et environnemental : Kakao Mundo.

Selon les acteurs de la Coalition, l'intention de développer les filières cacao durable dans les pays du Bassin du Congo ne peut se passer d'un premier constat : les filières cacao de pays africains comme la Côte d'Ivoire ou le Ghana représentent 65% du cacao mondial, tandis que **la filière la plus développée de la région, au Cameroun, et bien que 4^e pays producteur mondial, doit encore stabiliser ses exportations** en raison de défis logistiques auxquels il fait encore face.

Selon les acteurs de la Coalition, le développement des filières cacao durable dans les pays du Bassin du Congo, en particulier au Cameroun, au Gabon et au Congo où le WWF conduit des programmes, nécessite de répondre à deux enjeux majeurs :

- Le **manque de structuration** des filières cacao de la région engendre un défaut de **traçabilité**. La récolte des fèves et les actions post-récolte sont éclatées entre un grand nombre d'acteurs ne font pas l'objet d'un suivi suffisant, ce qui entrave l'accès aux **certifications**. S'approvisionner en cacao certifié Rainforest ou Fairtrade dans la région est aujourd'hui difficile.
- Le **contexte politique** peut constituer dans certains cas un frein à la décision de s'approvisionner en cacao dans les pays du Bassin, d'autant plus s'il est corrélé à des soucis de certifications irrégulières.

Selon les acteurs de la Coalition, le développement des filières cacao durable dans les pays du Bassin du Congo nécessite de répondre aux exigences suivantes :

- **Améliorer la qualité** par la **formation** d'une nouvelle génération de cacaoculteurs aux enjeux et pratiques durables, dans une démarche de co-construction.
- **Améliorer la qualité** par l'**innovation**, en impliquant les sachants, dont le monde académique international, et en bénéficiant d'un appui des pouvoirs publics.
- **Améliorer la traçabilité** en amont de la filière, en développant des outils de suivi (tracking) et de cartographie (mapping), ainsi que des réseaux solides de cacaoculteurs.

- **Maîtriser le volet sécuritaire** et s'assurer d'un appui stable des pouvoirs publics.
- **Améliorer les rendements** par une meilleure optimisation des superficies exploitées qui passe par la maîtrise de systèmes agroforestiers et des pratiques culturales.
- **Garantir un revenu décent aux cacaoculteurs** à même de dissuader toute velléité de s'orienter vers d'autres systèmes de production ou vers d'autres commodités dévastatrices des forêts.

Les acteurs de la Coalition insistent sur le fait que :

- Les projets soient construits **avec les acteurs privés de la filière cacao**, et non pas seulement entre gouvernements ou entre gouvernements et ONG.
- Les projets proposés **privilégient autant l'aval que l'amont** de la filière.

Selon les acteurs de la Coalition, il faudrait pour développer la filière cacao durable :

- Adopter une stratégie de **massification** pour faire face au **coût de mise en conformité avec les réglementations** européennes.
- **Miser sur la filière Cameroun**, la plus importante de la région, avec une qualité de fèves particulière.
- **Mobiliser davantage les bailleurs de fonds tels que l'AFD** dans la mouvance de Frisco (French Initiative on Sustainable Cocoa), en jouant sur les incitations carbone et biodiversité, pour monter en puissance et **rentrer sur les marchés internationaux**.

Un diagnostic est partagé par les acteurs de la Coalition impliqués dans la filière cacao : le durcissement de la réglementation européenne et des cahiers des charges des importateurs peut être un atout pour les filières cacao du Bassin du Congo, peu compétitives en prix par rapport à d'autres régions et ayant tout intérêt à **miser sur la qualité**, mais à la **condition sine qua non d'améliorer la traçabilité** aujourd'hui très insuffisante, en recréant un tissu de cacaoculteurs formés aux pratiques durables.



© Germund Sellgren WWF-Sweden.

2. Le modèle d'entreprise de Kakao Mundo

Kakao Mundo a apporté aux discussions le regard d'un porteur de projet franco-gabonais dans la filière cacao. L'entreprise a été une source de retours d'expériences terrain, par exemple sur le conflit homme-éléphant dans les parcelles agricoles. Elle a surtout offert un exemple de réponse du secteur privé au constat, partagé par les acteurs de la Coalition, que la première condition de réussite d'actions pour la préservation du Bassin du Congo est de **répondre, en même temps, à la demande locale de développement économique.**

Le modèle proposé par Kakao Mundo consiste à : **(1) améliorer la qualité** du cacao grâce à un positionnement **farm to bar** renforçant la maîtrise des actions post-récolte (point faible de la filière actuelle) telles que la transformation et le séchage des fèves, assurées par Kakao Mundo dans son propre centre pilote de recherche et formation à Lambaréné ; **(2) améliorer la traçabilité** du cacao grâce à des outils innovants développés en partenariat avec des acteurs de la technologie internationale (incubateur Euralimentaire à Lille, Serre numérique à Valenciennes, Georgia Tech, USA...) et soutenus par les pouvoirs publics locaux (en particulier la Caistab, ou Caisses de stabilisation et de péréquation). Ces gains en qualité et traçabilité visent à sécuriser la vente des fèves par les cacaoculteurs, à **(3) accéder aux marchés occidentaux sur un créneau premium**, le volume produit ne permettant pas de jouer sur le prix ; tout en préservant les forêts par le choix de **(4) revitaliser d'anciennes cacaoyères** plutôt que d'en créer de nouvelles ; et en ayant l'ambition de **(5) jouer un rôle de champion local moteur** pour l'économie gabonaise, à travers l'appui à une nouvelle génération de cacaoculteurs (notamment avec le projet Geeca de plantations pilotes mécanisées avec la Caistab) et plus largement l'envoi d'un signal incitant à entreprendre (certains produits, tels que la pâte à tartiner vendue uniquement au Gabon, répondant spécifiquement à cette fonction symbolique).



Le projet pilote de cacao durable premium **CAPREGA** (CAcao PREmium GAbonais), développé en partenariat avec la Caistab, est emblématique des objectifs poursuivis par Kakao Mundo : la modernisation et l'industrialisation de la filière avec un impact social positif à travers la sécurisation et l'augmentation du revenu des cacaoculteurs ; la traçabilité appuyée sur l'innovation, grâce à l'outil de tracking *My farm data* développé avec la Serre numérique, ainsi qu'un QR code Kakao Mundo, décliné sur le chocolat en marque propre Bantoo chocolate et des produits en collaboration avec des marques partenaires.

On relève qu'un acteur comme Kakao Mundo s'est engagé dans la Coalition dans une démarche de partage d'expérience, mais aussi avec des attentes ambitieuses à son égard.

Grâce à la massification d'acteurs et à la caution incarnée par le WWF, Kakao Mundo espère **1° obtenir des moyens financiers complémentaires** pour développer son réseau de cacaoculteurs et créer des débouchés sur le marché européen ; **2° bénéficier d'appuis institutionnels internationaux**, tels qu'un partenariat avec une société de savoir. Si son ambition est de s'affirmer comme un champion local, dans une logique d'entraînement de la filière par identification et ralliement, et si nombre d'agriculteurs gabonais veulent rejoindre le projet, Kakao Mundo a besoin d'appui pour se développer et jouer ce rôle.



**MÉCANISMES DE
FINANCEMENT
CHAPITRE 2**

A. Contexte

Aux axes de réflexion correspondant à des programmes menés par le WWF dans le Bassin du Congo, s'ajoute au lancement de la Coalition un axe supplémentaire : **les Paiements pour services écosystémiques (PSE)**. Objet de recherche du WWF depuis plusieurs années, les PSE s'inscrivent dans un champ de réflexion mondial sur les mécanismes de financement à développer pour intégrer davantage les divers aspects de la protection de la nature.

En 2021, **trois rapports du WWF** ont été consacrés aux PSE, appliqués au secteur forestier français : deux rapports analysant des types de PSE déjà mis en œuvre, **les procédures services écosystémiques de FSC** et les **projets forestiers du label bas carbone** (Laurine Ollivier et Daniel Vallauri, *Les projets forestiers du label bas carbone : analyse factuelle et voies d'amélioration*, et *La procédure Services Écosystémiques de FSC : analyse factuelle et voies d'amélioration*); et un rapport de synthèse proposant un état de la science ainsi que des principes pour l'élaboration et la mise en œuvre de PSE, à commencer par ceux existants et à améliorer, mais aussi d'éventuels futurs systèmes de PSE (Daniel Vallauri, Laurine Ollivier, Yann Laurans, *Payer les forestiers pour services rendus ? Principes pour des projets contribuant au stockage du carbone et à la conservation de la biodiversité*).

« Dans le contexte actuel d'érosion de la biodiversité et de dégradation exponentielle des écosystèmes, il devient primordial de développer des bases de données permettant aux institutions financières de comprendre leurs interactions avec les systèmes naturels, de vérifier et surveiller les engagements des entreprises qu'elles financent et dans lesquelles elles investissent. L'objectif étant d'éclairer la prise de décision sur les mesures à prendre pour protéger, gérer et restaurer la nature. »

Fanny Dieval

Responsable engagements biodiversité -
La Banque Postale (LBP)



En mai 2023, ces principes ont trouvé un outil opérationnel dans le **fonds Nature Impact**, avec lequel le WWF France a pour ambition d'accompagner des projets en France métropolitaine à hauteur de **40 millions d'euros sur 10 ans**.

L'approche PSE adoptée par le WWF dans le Bassin du Congo est basée sur la réflexion développée pour la France métropolitaine. Elle devrait suivre trois temps :

1. Exploration des projets potentiels et définition de principes opérationnels (en cours) ;

2. Développement du premier **projet pilote de PSE Biodiversité du Bassin du Congo** ;
3. Éventuel passage à l'échelle (i.e. sur le modèle de **Nature Impact France** avec un **appel à projets Bassin du Congo**).

A travers l'approche des PSE promue par le WWF, c'est, dans le cadre de la Coalition, plus largement la question des **mécanismes de financement de la biodiversité et du climat** qui a été abordée, les acteurs étant convaincus qu'il est primordial de développer les outils financiers ad hoc pour assurer réellement et durablement la préservation de la nature, et souhaitant, dans le cadre d'un engagement pour la forêt du Bassin du Congo, disposer de cadres garantissant à la fois l'**impact des actions** menées et l'**efficacité de l'euro investi**. Un rapport édité par le WWF a d'ailleurs servi de support aux échanges relatifs aux mécanismes de financement à mettre en avant pour passer à l'échelle (*Augmentation des flux financiers internationaux afin de protéger les forêts du Bassin du Congo*, Climate Focus pour le WWF, 2023).

Le développement d'autres outils que les crédits carbone, construits de telle façon qu'ils bénéficient à des actions **préventives** plutôt que **restauratives**, apparaît particulièrement nécessaire pour assurer la préservation des forêts du Bassin du Congo, la région étant, paradoxalement, **financièrement désavantagée par rapport aux autres bassins tropicaux en raison de son plus faible taux de déforestation**. **Toute désignée de ce fait pour accueillir des projets pilotes autour des PSE** ou d'autres types de contribution nature, la région offre un terrain de mise en œuvre privilégié pour une question d'intérêt mondial.

Le contexte international est favorable à l'émergence de tels projets. Au cours de l'année écoulée, le sujet de la biodiversité a été porté sur le devant de la scène avec, d'une part, des objectifs et des outils scientifiques ambitieux, tels que le **Global biodiversity framework** ou Cadre mondial de

la biodiversité, issu de la COP15, qui a fixé pour objectifs de restaurer 30% des écosystèmes endommagés et de protéger 30 % des écosystèmes menacés, ou le projet One Forest Vision, issu du *One Forest Summit*.

D'autre part, des outils de financement de préservation de la biodiversité ont émergé. Lors du *One Forest Summit*, ont été annoncés des **Partenariats de Conservation Positive** dotés d'un mécanisme de rémunération des pays par des **certificats biodiversité** et d'un premier budget de 100 millions d'euros. Le **Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat** lancé lors de la COP27 fin 2022 a, quant à lui, amorcé la conception de **country packages** ou paquets nationaux pour les forêts, la nature et le climat, offrant un soutien technique, financier et diplomatique propre à chaque pays, afin d'atteindre les objectifs climatiques nationaux. En juillet, le concept a donné lieu au lancement par la France d'une « **plateforme-pays** sur les forêts, la nature et le climat » en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Les *country packages* ont fait l'objet d'annonces dès le troisième jour de la COP28, le 2 décembre 2023, avec le lancement de **quatre country packages, dont deux dans le Bassin du Congo** : Papouasie Nouvelle-Guinée, Ghana, **République du Congo** et **République démocratique du Congo (RDC)**, ces deux derniers étant **respectivement dotées de 50 et de 62 millions de dollars**.

B. Approches du WWF fondées sur les Paiements pour services écosystémiques

Une **initiative du WWF dans le Bassin du Congo** fondée sur les PSE aurait pour point de départ mais devra fortement adapter les **principes** développés dans le cadre de son approche PSE en **France métropolitaine** ; elle pourrait se concrétiser par une ouverture du fonds **Nature Impact** ou s'inspirer de celui-ci. Une exploration des possibles est en cours (depuis octobre 2023).

1. Enseignements du rapport *Payer les forestiers pour services rendus ?*, WWF, 2021

Définitions

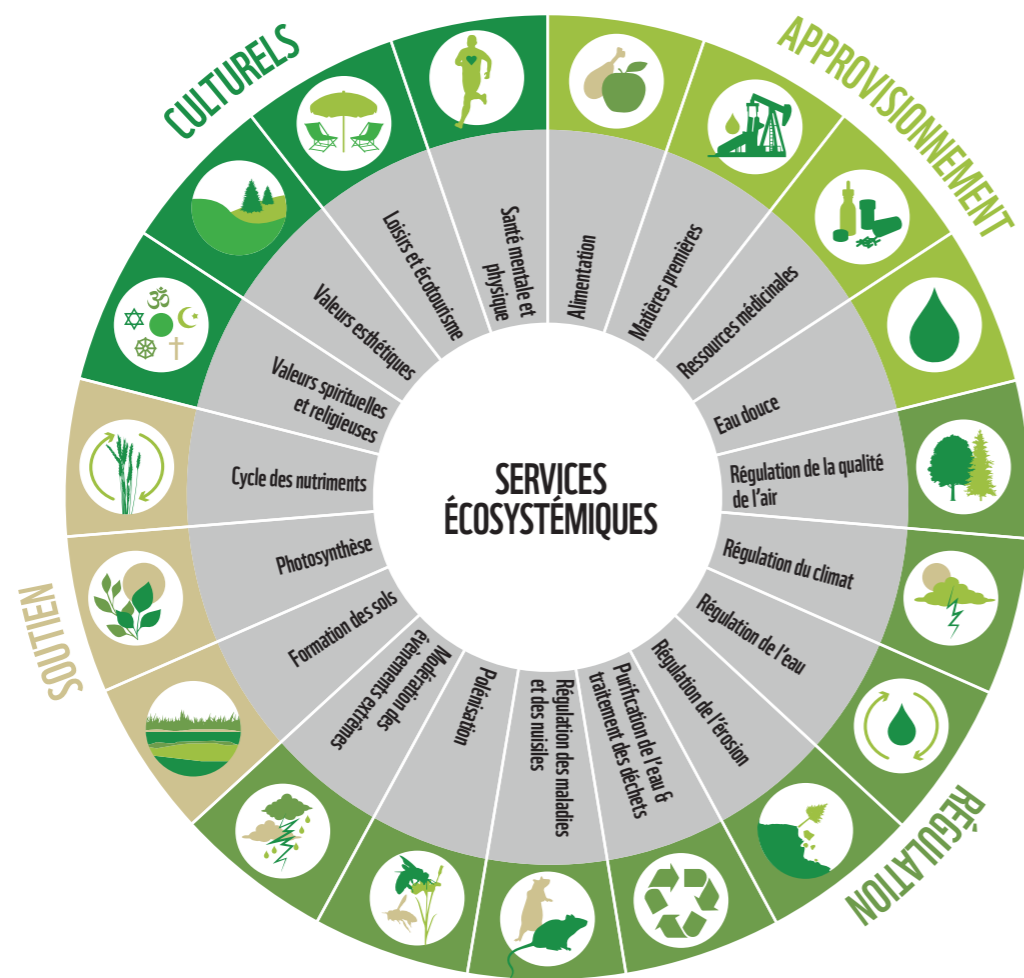
« Les **services écosystémiques** sont les flux de matière, d'énergie et d'information **générés par le capital naturel**, qui, combinés aux services du capital industriel et humain, produisent le bien-être humain » (Costanza, The value of the world's ecosystem services and natural capital, Nature, 1997).
« Les **services écosystémiques** sont les bénéfices que les êtres humains tirent du fonctionnement des écosystèmes » (Millennium Ecosystem Assessment, 2005).
Ce sont des **objets hybrides et anthropocentrés** par définition, « à l'exacte intersection entre les communautés humaines et leurs environnements naturels » (Maris, Nature à vendre. *Les limites des services écosystémiques*, Editions Quae, 2014). Certains distinguent sous le terme « **services environnementaux** » des actions ou modes de gestion d'un acteur qui doivent améliorer l'état de l'environnement au profit d'autres acteurs ou de la société dans son ensemble. Volontaires et additionnelles par rapport à la réglementation et la pratique « habituelle », elles peuvent donner lieu à rémunération si un cadre légitime existe (Efese, *Rapport de première phase de l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques*, La Documentation française, 2020).

Un **paiement pour service écosystémique** est défini comme une **transaction volontaire** où une action en faveur d'un service ou un usage du terrain qui le porte est acheté par un ou plusieurs financeurs à un ou plusieurs fournisseurs, si et seulement si ces derniers sont en capacité d'en garantir

50 ET 62
MILLIONS \$

ONT ÉTÉ ATTRIBUÉ
A LA RÉPUBLIQUE DU CONGO ET
A LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO (RDC)

30%
DES
ÉCOSYSTÈMES
ENDOMMAGÉS À
RESTAURER



la **conservation** (Engel, Pagiola, Wunder, Designing payments for environmental services in theory and practice, *Ecological Economics* 65, 2008).

Le **capital naturel** rassemble l'ensemble des ressources naturelles, soit les éléments des écosystèmes à l'origine de **flux durables de biens et de services**. On distingue parmi eux :

- des **biens et services marchands**, dont le marché est établi. Ils sont par définition à la fois réductibles (délimitables), appropriables et substituables (échangeables). Le bois et son exploitation ou la location de la chasse sont de cette nature.
- des **biens et services non marchands**, du fait qu'ils sont non appropriables dans une société donnée. L'air des sous-bois, le sous-sol, la biodiversité en font partie.
- des **biens et services en position intermédiaire**, pour lesquels aucun marché n'existe à ce jour, mais sur lesquels des paiements pourraient advenir dans certains cas, par exemple pour le carbone des écosystèmes, la protection de la qualité de l'eau en aval des forêts, la réduction des érosions...

• « Deux grands domaines occupent légitimement la réflexion sur les PSE forestiers en France. Ils reconnaissent des services rendus par les forestiers qui agissent en faveur de la **conservation de la biodiversité** et de la **lutte contre le changement climatique**. »

• « En matière de biodiversité, ce qui est transformable en paiement pour service est **l'acte de gestion favorable à la conservation ou restauration** d'une espèce ou d'un processus, fondé notamment sur son **coût d'opportunité** en comparaison avec un scénario de référence. Le **service écosystémique** offert par la nature est **gratuit** ; le **service rendu par le forestier** peut présenter un **coût** qui peut être pris en charge par la société si elle le considère **légitime** (ou par un intérêt plus restreint, par exemple privé). »

• Les 7 points clés d'un bon PSE :

1. **Légitimité** : existence d'une **gouvernance légitimante**, qui consigne le point de vue d'une société à un moment donné et émet des priorités pour que le financement présente le plus de bénéfices sur le terrain.
2. **Des méthodes écrites**, permettant de créer un socle minimal incluant l'**identification partagée** : i) d'un problème à résoudre ; ii) des changements de pratiques souhaitables. Ce qui est vendu, mais également la façon de le mettre en œuvre, barèmes, éco-conditionnalités, doit être **explicité, suivi, évaluable et auditable**.
3. **Définition des projets**, pour s'adapter aux nuances des cas de terrain en réfléchissant, d'une part, au volet **technique** et, d'autre part, à sa **traduction juridique et financière**. Pour prévenir des risques tels que la spéculation ou le greenwashing, un document de projet doit présenter les options retenues, coûts, engagements et modes d'évaluation.
4. **Mercatique** : le fait de coconstruire un projet connectant les offres et les demandes d'acteurs éloignés nécessite un travail de médiation, difficile sans intermédiaire professionnel. L'enjeu est notamment de garantir aux financeurs l'efficacité de l'euro investi.
5. **Financement** : une **régulation** minimale des pratiques du marché des PSE est nécessaire pour éviter tout effet d'aubaine ou de spéculation. Des règles s'imposent, dont : la fondation du paiement d'un projet sur le **coût d'opportunité**, sa détermination par une **négociation encadrée**, son plafonnement par le **devoir d'efficacité de l'euro investi** (rapport bénéfice / coût ; comparaison à d'autres alternatives) ;
6. **Qualité de mise en œuvre** : la valeur ajoutée sur le service doit être démontrée et quantifiée sur la base d'indicateurs et de seuils clairs pour entériner le **caractère additionnel** par rapport à la pratique habituelle ou le degré visé de permanence des bénéfices. L'**absence d'impacts négatifs** sur d'autres services doit être garantie.
7. **Transparence** : Un PSE correspond à la rémunération d'un effort pour conserver ou restaurer un service que la société juge prioritaire pour l'intérêt général ou un bénéficiaire pour son intérêt propre. Pour éviter tout risque de greenwashing, le reporting et la communication doivent être réfléchis, partagés et validés.

• Les grandes questions à analyser pour évaluer la qualité d'un PSE :

- **Sur quels principes** est fondé le système de PSE ?
- **Quelle gouvernance** est mise en place pour délibérer sur les points clés du PSE ?
- **Quels outils encadrent**, définissent, garantissent, évaluent la qualité des projets ?
- **Qui paie ? Qui vend ?** Quelle est l'efficacité économique ?

• Recommandations destinées à améliorer les deux systèmes de PSE existant en France, la procédure services écosystémiques de FSC et le volet forestier du label bas-carbone (et déclinables à d'autres systèmes de PSE) :

- La **diversité des projets** comme vecteur d'accroissement de l'offre de financement ;
- La **pédagogie** sur la place des projets de PSE, une culture et des **outils** plus complets ;
- Une **connexion** meilleure **entre l'offre de paiements et l'offre de projets** ;
- Un **cadre** transparent et à redevabilité forte ;
- Une **communication** mieux encadrée.



**ADDITIONNALITÉ,
TRANSPARENCE, LÉGITIMITÉ**

2. Le fonds Nature Impact du WWF, référence et point de départ d'une exploration pour des projets de PSE dans le Bassin du Congo

Le 10 mai 2023, le WWF a lancé Nature Impact, le premier fonds basé sur la logique des PSE, qui **combine protection de la biodiversité et séquestration de carbone**. D'après sa charte fondatrice, « l'initiative crée un outil permettant de financer des projets de conservation ou de restauration des forêts en France, en capacité de démontrer leurs impacts biodiversité et climat, et cela de façon crédible, attractive et transparente à travers une approche robuste développée par le WWF s'appuyant sur la **logique des projets de PSE** (Paiements de pratiques au bénéfice des Services Écosystémiques d'intérêt général). »

Ses **principes fondateurs**, dans la lignée du plan directeur du WWF pour des interventions de haute qualité au profit des personnes, de la nature et du climat (Hacking, Williams, Tind Nielsen, Braña Varela, *Au-delà des crédits carbone : Un plan directeur pour des interventions de haute qualité au profit des personnes, de la nature et du climat*, WWF, 2021), entendent offrir une réponse aux **limites des crédits carbone** :

« Dans un contexte d'urgence climatique grandissante et de profusion des discussions autour du carbone et de ses concepts dérivés (compensation, neutralité, net-zero, etc.), il apparaît utile et important de :

- s'assurer de l'ambition et de la **véracité des efforts** de réduction des émissions ;
- garantir la **qualité des projets** contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ;
- contribuer à **résoudre sans conflit les deux crises, climatique et de la biodiversité**, avec le concept de **solutions fondées sur la nature** ».

À cet effet, ces principes mettent en œuvre les leçons des travaux du WWF sur les PSE :

« L'initiative cherche à **éviter les lacunes possibles** de ce type de projets :

- En mettant en œuvre une **gouvernance** à la hauteur des enjeux et de la nature des biens publics au profit desquels l'initiative travaille (comité des parties prenantes, comité technique) ;
- En étant transparente et en **démontrant des impacts**, à la fois sur le plan technique et financier, à tous les niveaux ;
- En illustrant clairement l'**engagement des contributeurs** pour valoriser l'ensemble de leur démarche « éviter, réduire, contribuer à la hauteur de mon empreinte irréductible » ;
- En alliant crédibilité et attractivité et en accompagnant les projets d'un **contrôle de la communication**, pour éviter tout risque de fausse revendication. »

Ses principaux **principes financiers** sont les suivants :

- Le financement est un **mécénat** déductible des impôts pour les entreprises et une **contribution financière** pour les collectivités locales ;
- L'initiative est administrativement un **fonds dédié** à l'échelle des enjeux (budget **supérieur à 2 millions** d'euros par an), intégré à la **Fondation WWF** et à but non lucratif pour un objectif total collecté de 40 millions sur 10 ans ;
- Il permet de mettre en place un **portefeuille de projets collectifs** de conservation aux bénéfices biodiversité, climat et carbone avérés ;
- Les financements sont comptabilisés comme une **contribution à l'ensemble des projets** que l'initiative développe. De ce fait, la contribution individuelle de chaque contributeur est un pourcentage de la contribution totale du fonds aux objectifs de préservation de la biodiversité et du climat ;
- Le prix de la **contribution à la conservation de la biodiversité** est fondé sur i) un **prix unique** permettant des projets « premium » qualitatifs et aux impacts durables garantis sur 30 ans ; ii) un **ciblage des projets** fondé sur la Boîte à outils Biodiversité à haute valeur de conservation développée par le WWF et ses partenaires ;
- Le prix de la **contribution à une séquestration additionnelle de carbone** (mesurée en équivalent tCO₂) est fondé sur i) un **prix unique** permettant des projets « premium » et aux impacts durables garantis sur 30 ans ; ii) une **estimation crédible de la masse de carbone séquestrée** par les projets forestiers, fondée sur la Boîte à outils Carbone forestier développée par le WWF et ses partenaires, et validée par le comité technique de l'initiative.

3. Enseignements du rapport *Augmentation des flux financiers internationaux afin de protéger les forêts du Bassin du Congo*, Climate Focus pour le WWF, 2023

a. Constats

• Le **double objectif de croissance économique et de conservation des forêts** est caractéristique du contexte du Bassin du Congo, mais les ressources techniques et financières limitées rendent difficile la mise en œuvre de stratégies de croissance verte.

• Les financements reçus par le Bassin du Congo ne satisfont pas ses besoins et ne sont **pas à la hauteur des services qu'il fournit en termes d'écosystèmes et de climat**. La plupart des financements destinés aux forêts et au climat dans le Bassin sont issus de subventions (68 %) et de prêts (24 %) d'**aide publique au développement**, alors que ceux-ci représentent une part négligeable dans les deux autres bassins tropicaux.

• L'accès aux financements internationaux est essentiel pour les **CDN** (Contributions déterminées au niveau national) des pays. Les récents engagements indiquent un élan politique pour rassembler des financements de soutien aux pays d'Afrique centrale. Les engagements pris lors de la COP26 avec la **Déclaration commune des donateurs au Bassin du Congo** et la Bezos Earth Foundation ont permis de totaliser **1,5 milliard de dollars** pour 2021-2025. L'accord équitable (**Fair deal**) défendu par le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) estime que **5 milliards de dollars sont nécessaires chaque année**.

• L'augmentation des financements verts est lente, avec des **déboursements inférieurs aux engagements**. Le principal fonds fiduciaire de conservation de la région, l'**Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI)**, a déboursé 443 millions de dollars entre 2015 et 2022 (en moyenne **55 millions de dollars par an**) grâce à une alliance de pays donateurs.

• Des **programmes juridictionnels REDD+** sont mis en place dans la région. Ils reçoivent le soutien du *Forest Carbon Partnership Facility* (FCPF) et du *Forest Investment Program* (FIP) de la Banque Mondiale, ainsi que de l'alliance publique-privée *Lowering Emissions by Accelerating Forest finance* (LEAF). Bien que chacune de ces initiatives ait permis de lever plus de 1 million de dollars, le REDD+ juridictionnel fait face à des difficultés de mise en œuvre liées à la **gouvernance** et aux **faibles retours dus aux faibles taux de déforestation**.

• Les efforts pour mobiliser les investissements privés en matière de conservation incluent des mécanismes relatifs aux finances et aux **marchés carbone**. La CAFI et Green Fund ont annoncé lors de la COP 27 le lancement d'une **obligation forestière**, à hauteur de 0,12 milliard de dollars. Le Terra Fund for AFR100 Landscapes a réuni des financements privés et publics (0,05 milliard de dollars) visant des projets de **restauration** des terres dans 27 pays. Les marchés carbone ont ainsi permis de l'investissement, mais **sans atteindre le potentiel d'atténuation hautement rentable des solutions naturelles dans le Bassin du Congo**.

• Des initiatives émergentes proposent **des modalités de paiement basées sur les résultats**. Le **Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat** créé lors de la COP 27 a lancé des **Paquets nationaux** pour les forêts, la nature et le climat, offrant un soutien technique, financier et diplomatique propre à chaque pays. Le partenariat **SCALE** de la Banque Mondiale soutient des programmes sectoriels et juridictionnels. Le **Nature+ Accelerator Fund** vise à créer un portefeuille d'investissements sur les marchés environnementaux émergents, tels que **carbone bleu, biochar, biodiversité et crédits eau ou plastique**. Les bénéfices de ces programmes pour la région restent incertains.



**OBJECTIF DE
L'INITIATIVE :
40 MILLIONS
D'EUROS SUR
10 ANS**



© Brent Stirton Getty Images WWF-UK.

• **Conservation et développement sont deux facettes d'une même médaille, mais sont gérés comme des enjeux distincts.** Seules trois initiatives de financement (CAFI, FIP, Green Bonds) visent explicitement les deux et reconnaissent que le fait de contrer la déforestation n'est possible qu'avec des stratégies de développement durable efficaces. Rediriger les flux financiers existants potentiellement nuisibles pour les forêts, dits « gris », est urgent.

• Chaque pays du Bassin du Congo fait face à des **obstacles spécifiques** nécessitant des **programmes sur mesure**. Les programmes juridictionnels REDD+ rencontrent des problèmes de mise en œuvre, avec leurs exigences en termes institutionnels, financiers et de capacité, ainsi que les **retours limités offerts aux régions au taux de déforestation faible**. Le **ratio risque-rendement élevé** pour les potentiels investissements, en raison de la gouvernance et des conditions économiques instables, risque de décourager les acteurs privés.

3 GRANDS TYPES DE FINANCEMENT : PUBLICS, INTERNATIONAUX, MIXTES

b. Options d'adaptation

Sachant que **trois grands types de financement** sont à mobiliser : **financements publics internationaux, financements mixtes et marchés environnementaux à intégrité élevée**, trois principaux aspects problématiques doivent, selon le rapport, être gérés afin d'adapter efficacement les financements destinés aux forêts du Bassin du Congo :

- **adapter le flux financier public international aux pays du Bassin du Congo**, par (i) la réforme des banques de développement multilatérales, par exemple en revisitant l'utilisation des Droits de tirage spéciaux en faveur des pays en développement qui fournissent des efforts en termes de conservation ; (ii) la révision des cadres de gestion de la dette des pays, par exemple en réformant l'évaluation de la stabilité financière ; (iii) l'allègement ou l'aménagement des dettes externes des pays, notamment tel que défini par le Cadre commun de traitement des dettes du G20 ;
- **dérisquer les investissements** par les **outils financiers combinés**, dont les garanties ou les obligations, pour aider à la mobilisation d'investissements privés durables ;
- **favoriser l'émergence de marchés environnementaux à intégrité élevée** pour **donner de la valeur aux forêts intactes** et mobiliser des financements privés supplémentaires.

L'étude aboutit ainsi à **six scénarios d'adaptation des modes de financement** :

- Mettre en place une **fondation forestière durable** pour le Bassin du Congo ;
- **Augmenter l'espace fiscal** pour les pays du Bassin du Congo en attribuant de la valeur aux **actifs naturels** du Bassin afin d'encourager les investissements à long terme ;
- Stimuler les investissements pour la conservation en émettant une **obligation forestière** associée aux nouveaux **paiements pour les services écosystémiques** ;
- **Réduire les risques** liés aux investissements privés en améliorant l'utilisation des **garanties** dans le contexte des financements climatiques et de la croissance verte ;
- Investir dans le développement de **pipelines** en créant un mécanisme d'aide technique et à l'investissement pour les **marchés environnementaux** ;
- Attirer les investissements étrangers directs en établissant des **agences de promotion** des investissements dans les marchés environnementaux dans le Bassin du Congo.

Le WWF va approfondir l'un des scénarios via une étude de faisabilité en 2024.



© Brent Stirton Getty Images WWF-UK.

C. Autres initiatives

1. VERRA, Gold Std, REDD+, FSC SE

Verra est le plus grand certificateur au monde de compensation carbone. Le programme Verified Carbon Standard (VCS) est le programme de crédit le plus largement utilisé.

Gold Standard (GS) est un programme de certification, destiné aux projets de réduction des émissions dans le cadre du Mécanisme de développement propre (MDP), du marché volontaire du carbone et d'autres interventions en matière de climat et de développement. Il est publié et administré par la Gold Standard Foundation, une fondation à but non lucratif dont le siège est à Genève, en Suisse

REDD+ (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts). Bien que critiqué pour de possibles abus, ce dispositif cherche à favoriser l'atténuation du changement climatique en incitant les pays concernés à réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, à gérer leurs forêts de manière durable et à conserver et renforcer les stocks de carbone forestier. A ce jour, 17 pays ont rempli toutes les conditions pour recevoir des paiements basés sur les résultats, avec une réduction totale de 11,6 milliards de tonnes de CO₂.

FSC /Forest Stewardship Council : système de certification vérifiant la durabilité de la gestion des forêts et des produits forestiers. En 2018, FSC a créé une procédure additionnelle spécifique permettant de reconnaître l'impact positif de la gestion FSC sur les services écosystémiques.. Les services concernés sont la préservation de la biodiversité, des ressources en eau, des sols, le stockage du carbone et les services récréatifs.

2. Country packages



Les **country packages**, en français paquets nationaux ou plateforme-pays, sont des **partenariats économiques et financiers entre un pays et la communauté internationale** visant à protéger les ressources que sont **les forêts, la nature et le climat**³.

Le principe de paquets nationaux, dont la promesse réside dans une fusion des initiatives et une plus grande coordination des parties prenantes, a émergé dans la lignée de la **Déclaration de Glasgow** sur les forêts et l'utilisation des terres, issue de la COP26 (2021), et du **Partenariat des Leaders pour la forêt et le climat** (FLCP), lancé lors de la COP27 (2022).

En 2023, « **année diplomatique des forêts** » selon les termes du WWF, riche en discussions internationales visant à placer les forêts au cœur de la diplomatie environnementale, les country packages ont émergé comme l'outil phare de financement des forêts dans le monde. Neuf mois après le *One Forest Summit* et six mois après le **Sommet de Paris pour un Nouveau Pacte Financier Mondial**, l'annonce de nouveaux *country packages*, après celui lancé par la France en juin sous la forme d'une Plateforme-pays pour les forêts, la nature et le climat en Papouasie Nouvelle Guinée, faisait partie des attentes de la COP28.

Le 2 décembre 2023, le FLCP a annoncé, dans le cadre de la COP28, le lancement de **quatre programmes** de ce type pour la République du Ghana, la République démocratique du Congo (RDC), la République du Congo et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Comme escompté en amont de la COP28, cet ensemble de *country packages* présente **autant de formules que de pays bénéficiaires**. Intitulé « **Peuples, Forêts et Nature : Partenariat pour une Nouvelle Économie Climat** », le paquet dédié à la RDC est ainsi centré sur la conservation et l'accès aux marchés carbone, tandis que le partenariat pour le Congo vise davantage la protection de la biodiversité et la construction de modèles économiques durables.

Le WWF, qui a été présent lors des discussions internationales tout au long de cette année, a annoncé son soutien en particulier au partenariat avec la **République du Congo**.

Doté de **50 millions de dollars**, ce partenariat doit s'articuler autour de quatre axes :

- **Le renforcement** des capacités matérielles, financières et humaines de la **recherche scientifique** au niveau national en matière de carbone et de biodiversité, notamment par une cartographie des zones d'intérêt écologique, telles que les mangroves et tourbières.
- **L'élaboration d'une stratégie nationale de gestion durable** des zones protégées et conservées, assortie d'un modèle de financement durable et du renforcement des organes de suivi et de gestion de la faune et des aires protégées.
- **Le déploiement de programmes substituant au bois-énergie issu de forêts naturelles celui provenant de plantations forestières**, avec l'objectif d'essaimer en instaurant une Décennie Africaine et Mondiale de l'Afforestation et du Reboisement ;
- **L'association étroite des populations autochtones et communautés locales**, autant pour les sensibiliser à la sauvegarde de la biodiversité et du climat que pour former une nouvelle génération de scientifiques et chercheurs nationaux sur ces sujets.



EN 2023, « ANNÉE DIPLOMATIQUE DES FORÊTS » PLACER LES FORÊTS AU CŒUR DE LA DIPLOMATIE ENVIRONNEMENTALE

³. Cf. Déclaration conjointe relative au lancement d'une plateforme-pays sur les forêts, la nature et le climat en Papouasie-Nouvelle-Guinée. | *Élysée (elysee.fr)*, 28 juillet 2023

Pour **Véronique Andrieux**, directrice générale du WWF France, « ce partenariat va permettre d'amplifier le travail du WWF sur le terrain, notamment avec les projets conduits avec le soutien de l'Agence Française de Développement, qui visent à améliorer l'état de santé des écosystèmes tout en assurant le développement des communautés locales et des populations autochtones. Il convient de considérer ce premier financement de 50 millions de dollars comme une base sur laquelle engager de nouveaux partenaires - notamment du secteur privé - pour démultiplier les efforts en faveur des solutions basées sur la nature. »

Martin Kabaluapa, directeur régional pour le Bassin du Congo, ajoute : « La Déclaration du Sommet des Trois Bassins a rappelé l'obligation pour les pays développés de respecter leurs engagements de mobiliser 200 milliards de dollars par an pour la conservation de la biodiversité d'ici à 2030, comme indiqué dans le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal. Ce partenariat donne à la République du Congo les moyens de respecter ses engagements tels que reflétés dans la Déclaration. »

D. Recommandations des membres de la Coalition

1. Attentes exprimées et facteurs clés de succès

Les acteurs de la Coalition ont globalement exprimé un intérêt fort pour le sujet, proposé à titre exploratoire, des mécanismes de financement. Constatant les **limites du marché volontaire** des crédits carbone, ils ont souligné l'importance de fournir des cadres clairs aux obligations et engagements des entreprises, avec un besoin de sécuriser les démarches sur le long terme. Les mécanismes de financement aujourd'hui en construction, visant à mieux prendre en compte et valoriser d'autres aspects de la nature, sont une occasion de remédier à ces limites en construisant des cadres réglementaires, techniques et financiers robustes, garantissant l'impact des actions menées grâce à des garanties et critères d'intégrité clairs. À cette condition, la plupart des acteurs sont d'accord pour estimer qu'à l'avenir, le principal objectif visé par les finances durables sera la **préservation de la biodiversité**, avec comme **co-bénéfice** la **séquestration carbone**.

Selon les acteurs de la Coalition, il faut contourner les freins suivants liés à la pratique actuelle des crédits carbone bon marché :

- **Mauvaise compréhension des enjeux**, de la dimension écosystémique : manque de vue d'ensemble à long terme, projets conçus de manière trop ciblée et court-termiste, manque de moyens alloués à l'entretien au long cours des projets et au suivi de leurs conséquences ;
- **Définition insuffisante du détail des projets**, non-prise en compte de certains paramètres entraînant des externalités négatives évitables, telle que la prolifération d'insectes et la propagation de maladies résultant de l'arrêt des feux de bois dans certains pays d'Afrique ;
- **Manque de coordination des parties prenantes au niveau mondial** résultant en des déplacements plutôt que des solutions des problèmes, donc en une inefficacité des actions au niveau de l'impact global sur le climat et la biodiversité, et engendrant un clivage entre les acteurs vertueux et les autres, avec une possibilité de greenwashing par la cohabitation d'actions vertueuses et non vertueuses au sein d'une même organisation ;
- **Opposition entre finance carbone et finance biodiversité**, manque d'alignement de logiques potentiellement contradictoires ; il faut un regroupement des objectifs et mécanismes de rétribution. Exemple du boisement ou reboisement en monoculture, majoritaire en France avec une forte proportion d'arbres exotiques, qui peut présenter un bénéfice carbone mais a des impacts négatifs sur la biodiversité, cf. Rapport Payer les forestiers, 2021.

Selon les acteurs de la Coalition, les facteurs clés de succès de mécanismes de financement fondés sur divers aspects de la nature, tels que les PSE, sont les suivants :

- **Capacité à lier les thématiques carbone, biodiversité et communautés**, par exemple par la mise en place d'un KPI commun tel le crédit capital naturel ;

- **Définition juste des valeurs des actions favorables aux services écosystémiques d'intérêt général**, capacité à payer le vrai prix en adoptant des modes de calcul adéquats et en fixant des ordres de grandeur partagés ;
- **Co-construction et positionnement local**, connaissance du terrain et des besoins locaux ;
- **Collaboration entre acteurs publics et privés**, implication des Etats pour garantir l'équilibre sécuritaire et dérisquer l'investissement privé ;
- **Définition extensive des services ciblés**, en intégrant en plus de la biodiversité la préservation du sol et de l'eau et en s'adressant en particulier aux industriels miniers ;
- Capacité à **mobiliser en priorité les investissements durables dans le cadre des chaînes de valeur des entreprises** présentes localement ;



De façon générale, les acteurs soulignent que tout projet visant à assurer la préservation des forêts du Bassin du Congo devra réunir trois paramètres essentiels : **biodiversité, carbone et communautés**. Ils constitueront **les trois piliers indissociables d'une deuxième étape de la Coalition** d'acteurs pour le Bassin du Congo.

2. Trois questions à Mirova, investisseur à impact et acteur de la Coalition

Mirova est une **société de gestion dédiée à la finance à impact, affiliée de Natixis Investment Managers**. Elle propose à ses clients des solutions d'investissement cherchant à allier recherche de performance financière et impact environnemental et social. Entreprise à mission labellisée B-Corp, orientée par la conviction que la finance a un rôle majeur à jouer dans la transition durable de l'économie, Mirova est devenu un acteur de référence de la finance durable, avec plus de **28 milliards d'euros d'actifs sous gestion**. En 2023, il a remporté **trois IMPACT Awards** décernés par Environmental Finance, dans les catégories : « Fonds de l'année – Private Equity », « Fonds de l'année – Actions Listées » et « Personnalité de l'année ».

À l'occasion de la COP28, Mirova a annoncé la finalisation du déploiement du **fonds Land Degradation Neutrality (LDN)**, structuré en 2017 comme un véhicule de financement mixte, co-promu avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), qui avait collecté 208 millions de dollars d'investisseurs privés et publics (dont les gouvernements canadien et britannique et l'AFD). Il a aussi annoncé le lancement du **fonds de seconde génération Sustainable Land Fund 2 (MSLF2)**, également appuyé sur une structure de financement mixte, mêlant capitaux publics et privés, qui vise à lever **350 millions d'euros, en soutien à des projets d'agroforesterie, de foresterie durable et d'agriculture régénératrice dans les pays émergents**, dans le but d'accompagner la transition et la décarbonation des chaînes de valeurs agricole et forestière.

Ces deux fonds s'insèrent dans la **plateforme de capital naturel** développée par Mirova, dont le directeur, Gautier Quéru, a participé aux échanges de la Coalition pour le Bassin du Congo.

• **Quelles sont les tendances fortes en matière d'investissements durables ?**

Nature et biodiversité sont des thèmes de mieux en mieux intégrés au monde de la finance. Les COP, des initiatives telles la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) ou encore la nouvelle réglementation européenne, avec la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (**Corporate Sustainability Reporting Directive**, CSRD), qui sera mise en œuvre à partir de janvier 2024 et a été transposée en droit français le 6 décembre 2023, ont envoyé des signaux forts tout au long de l'année.

Toutes les institutions financières, après avoir intégré l'indicateur CO2 dans leur reporting, prennent en compte la notion de biodiversité, et ce pas seulement à travers les indicateurs. Bien qu'on soit encore dans une phase initiale, la présence du **facteur biodiversité** croît dans les décisions, **sous l'angle des risques ou des opportunités**. Les grandes entreprises s'engagent, en lien avec des stratégies **Net Zero** et, de plus en plus, Nature positive. Du fait des réglementations, les **chaînes de valeur durables**, qui réduisent l'impact climat et nature, font l'objet de demandes plus soutenues et, partant, **deviennent finançables**.

Deux types de financements peuvent être mis en œuvre : soit **en lien avec les chaînes de valeur** pour un sourcing durable, avec un financement mixte public-privé appuyé sur la dette – type de financement développé avec des fonds pionniers comme LDN et MSLF2 ; soit au-delà des chaînes de valeur (**beyond value chain**) avec des fonds collectifs finançant des projets terrain à long terme avec les **crédits carbone**, redistribués en nature aux entreprises pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs Net Zero – cas majoritaire jusqu'à présent.

Les **financements mixtes** ou **blended finance**, alliant capitaux publics et privés, sont une tendance forte dont le but est de **dériskifier l'investissement**, de manière à inciter des investisseurs privés classiques à **investir dans des classes d'actifs innovantes**. La mise en place de financements mixtes nécessite toutefois une volonté forte et une expertise des Etats dans la collaboration avec le privé, qui s'ajoute aux autres défis à relever que sont **l'intégrité du terrain** et la **maîtrise de la chaîne d'efficacité** avec les partenaires.

« Dans un contexte réglementaire international qui pousse les entreprises et les investisseurs à prendre davantage en compte leurs impacts sur le climat et la nature, ce nouveau projet de fonds dédié à la restauration et à la protection des écosystèmes terrestres doit permettre aux investisseurs publics et institutionnels de se positionner sur la **tendance forte visant à transformer les chaînes de valeur les plus dépendantes à la nature tout en visant un rendement financier** », précise Gautier Quéru à propos du fonds MSLF2.

• **Quel pourrait être le rôle des crédits biodiversité une fois arrivés à maturité ?**

Les crédits carbone, et aujourd'hui les crédits biodiversité en construction, ont fait émerger des **modèles économiques finançables par des fonds à impact**, constituant un type d'action en faveur de la biodiversité propre à la finance à impact, en complément d'actions telles que le fonds de conservation de l'AFD en partenariat avec des gouvernements, les échanges bilatéraux entre gouvernements autour des crédits souverains...

Né dans un contexte de **vide juridique**, le marché des crédits carbone fait aujourd'hui l'objet de nombreuses critiques ; dans le cas des forêts, par exemple, ses mécanismes défavorisent les actions de préservation par rapport aux mesures de réparation.

La **construction des crédits biodiversité peut apparaître comme une manière de sortir par le haut des problèmes du crédit carbone**. La première leçon tirée de cette expérience est la nécessité de cadres juridiques et financiers solidement construits en amont ; diverses initiatives visent actuellement à élaborer des propositions, comme les **Nature Credits** de Verra ou les **crédits biodiversité** d'OBC (Organization for Biodiversity Credits). Mirova est associé à ces réflexions.

Il y a débat d'experts autour de la question : **faut-il coupler ou séparer les crédits carbone et biodiversité ?** L'argument adverse est qu'il importe de ne pas rémunérer deux fois afin de pouvoir rémunérer davantage d'acteurs, position défendue par Alain Karsenty du CIRAD. L'argument favorable est que combiner les sources de rémunération permet de **s'assurer contre les aléas** réglementaires. Pour Mirova, différents certificats peuvent cohabiter dès lors qu'ils satisfont aux **critères d'intégrité**. Dans le cas des crédits carbone, les critères d'intégrité concernent deux enjeux principaux : le sous-jacent (offre) et la demande. Pour la biodiversité, il s'agit de manière correspondante de : i) récompenser de bons projets ; ii) s'assurer que les crédits ont des contributions positives et ne financent pas d'autres actions négatives. Si le marché volontaire des crédits carbone a tardé à s'autoréguler, un enjeu pour les crédits biodiversité est de **mettre en place d'entrée de jeu des critères d'intégrité de l'offre et de la demande** : permanence, additionnalité, vérification indépendante ... En tous les cas, les crédits carbone ont plus un rôle de KPI que d'actif, l'actif étant le projet sous-jacent ; il s'agira plutôt, à terme, de financer des **projets biodiversité avec un co-bénéfice carbone**.

• **Quel horizon est envisageable pour des investissements dans le Bassin du Congo ?**

Pour un investisseur comme Mirova, le choix des projets sous-jacents est guidé par la **recherche d'impact**, au niveau mondial. Il résulte ensuite d'un équilibre entre actions en lien avec les chaînes de valeur et opportunités : dynamique de projets, contexte réglementaire favorable ... Mirova a étudié de nombreux projets dans la région, mais en tant qu'entité régulée, il n'est pas possible de prendre certains risques pays. Le **risque politique** est frein pour l'investissement quel que soit le sous-jacent. À ce risque s'ajoute un **risque réglementaire**, dont il était question lors du One Forest Summit, avec une double méfiance portant à la fois sur les crédits carbone volontaires, critiqués pour leur intégrité, et les crédits souverains critiqués pour leur manque de transparence. Le flou réglementaire entraîne une tendance à ne pas s'engager.

Mobiliser des volumes de financements importants nécessitera un temps long, qu'on peut estimer de 18 à 24 mois. Les acteurs qui s'approvisionnent dans ces pays ont un devoir d'action immédiat dans leur scope 3 pour **améliorer leurs chaînes de valeur**. Dans une logique de **beyond value chain**, le Bassin du Congo est moins compétitif que d'autres régions, à moins d'envoyer un signal fort assorti de garanties très claires. La difficulté est de **créer les conditions de la confiance** dans un contexte très compétitif. Mais la **richesse des écosystèmes** demeure un **réel avantage compétitif de la région**.

CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES:

L'étape 1 de la coalition a permis d'enrichir le débat afin de faire remonter les motivations et les freins du secteur privé à la mise en place de projets de conservation dans le bassin du Congo.

Cette première phase qui s'est tenue entre septembre et décembre 2023, a permis de confronter les réflexions des 13 organisations engagées dans notre coalition d'acteurs au regard de différentes propositions du WWF France. Au terme de ces ateliers, l'intérêt et l'adhésion du plus grand nombre se porte sur **des projets pilotés par le WWF et ses bureaux locaux** en faveur de la préservation d'une **foresterie communautaire durable** et du **développement de l'agroforesterie** avec notamment le développement d'une filière cacao durable, structurée autour d'une **approche de financement PSE régionalisée**. Parallèlement, l'autosuffisance et le bénéfice économique pour les populations autochtones sont jugés indissociables des projets étudiés.

L'étape 2 de cette coalition est lancée dès 2024 pour mettre en place un fonds dédié autour de projets pilotes de PSE "Nature Impact - Bassin du Congo" qui s'inspirera des principes fondateurs de l'initiative Nature Impact lancée au printemps 2023 en France métropolitaine, tout en adaptant les objectifs, outils et modalités au contexte, enjeux et parties prenantes locales.

Cette extension de l'initiative permettra de soutenir une **première phase d'identification et de développement de projets pilotes PSE forestiers et tourbières, et d'un dispositif de certificats de biodiversité** visant la préservation et la gestion durable des forêts du Bassin, avec notamment les activités prévisionnelles suivantes:

- **une étude de faisabilité technico-économique de projets PSE** intégrant une analyse de mécanismes de financement, et du mécanisme des "Country package" qui associe aux fonds privés l'abondement de fonds publics dans un cadre sécurisé et transparent,
- la **priorisation des zones d'intervention**, au sein des pays d'intervention du WWF
- la **faisabilité d'un dispositif de certificat biodiversité**, où le carbone sera un co-bénéfice,
- la **mise en place d'une gouvernance adaptée**, avec les parties prenantes locales (bureaux WWF, organismes certificateurs, communautés locales, opérateurs forestiers, etc.),
- une **méthode et des outils de mesure** et d'évaluation des impacts,
- une réflexion sur l'articulation des PSE avec l'action existante du WWF sur **les aires protégées**.

Le WWF lancera également en 2024 des actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et institutions, afin de préparer les deux prochains grands rendez-vous internationaux pour continuer de faire monter à l'agenda le Bassin du Congo : **la COP16 sur la biodiversité en Colombie et la COP29 sur les changements climatiques à Bakou**.

Enfin, cette nouvelle étape associera plus étroitement **nos bureaux locaux** et notre **équipe Forêt internationale**, avec la possibilité d'organiser des sessions de capacity building pour partager les bonnes pratiques et retours d'expériences identifiés par chacun et mutualiser les expertises.

La mobilisation des entreprises est essentielle pour poursuivre la dynamique engagée. **Le WWF France propose donc aux entreprises** (actuels ou futurs membres de la coalition), **de poursuivre ou rejoindre cette deuxième étape** pour contribuer à la mise en place d'une approche innovante et robuste avec une première collecte en 2024. Cette contribution financière viendra alimenter le **fonds dédié** qui sera mis en place à cet effet et prendra la forme d'une **convention de mécénat** (sous réserve d'un modèle économique compatible avec la mission, les valeurs et les principes du WWF).

Le WWF ouvre cette étape 2 à toutes les structures engagées dans la réduction de leur empreinte écologique et désireuses de s'investir sur la préservation des forêts au niveau international et jouer un rôle dans la mise en place de mécanismes crédibles et robustes de contribution positive alliant biodiversité et climat.

Convaincu de la capacité de certaines entreprises à agir et faire la différence à un moment charnière pour la Nature et le Climat, le WWF France propose au secteur privé de jouer un rôle déterminant pour préserver le "cœur vert" de notre planète.

Misez sur le vivant, rejoignez-nous!

PROJETS PILOTES PSE FORESTIERS

FAISABILITÉ, IDENTIFICATION ET
DÉVELOPPEMENT



© Martin Harvey WWF.

**LE WWF ŒUVRE POUR METTRE
UN FREIN À LA DÉGRADATION
DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL
DE LA PLANÈTE ET CONSTRUIRE
UN AVENIR OÙ LES HUMAINS VIVENT
EN HARMONIE
AVEC LA NATURE.**



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution. www.wwf.fr

© 1986 Panda symbol WWF – World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.
WWF France, 35-37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.